



FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

PROCES - VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 26 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six juin, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Christophe SCHALLER, Mme Christiane HASSENFORDER, MM. Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoints, Mmes Annick SCHERRER, Liliane GRUNEISEN, Monique HEITZLER, Catherine EMBERGER, Sylvie PLAIN et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, MM. Daniel ROTHENFLUG et Florian FOURQUEMIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mme Marie-Odile FUGLER et M. David BURNER, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

Mme Marie-Odile FUGLER, Conseillère, a donné procuration de vote à M. Roland MARTIN, Maire.

M. David BURNER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Bernard HORNY, Adjoint au Maire.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation des Procès-Verbaux des séances des 18/03/2015 et 20/04/2015
 - 2/ Acquisitions diverses (volets roulants logement N° 1)
 - 3/ Affaire relative au personnel
 - 4/ Demande de subvention exceptionnelle
 - 5/ Acquisition d'une nouvelle chaudière pour le pôle communal
 - 6/ Relèvement du taux de la taxe d'aménagement
 - 7/ Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
 - 8/ Réforme des rythmes scolaires : convention avec les PEP Alsace, rentrée scolaire 2015-2016
 - 9/ CCRG :
- A/ nouvelle répartition des sièges
B/ modification des statuts

- 10/ PLU : jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nancy
- 11/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 12/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 13/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 14/ Divers (informations diverses)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00 précises.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Marie-Odile Fugler à M. Roland Martin
- M. David Burner à M. Bernard Horny

Il adresse ensuite des remerciements et/ou félicitations :

- à la Société de Musique "Espérance" pour la sérénade du 1^{er} mai,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour l'aubade du 03 mai,
- aux anciens combattants et à la clique des sapeurs-pompiers pour leur participation à la cérémonie du 08 mai ainsi qu'à celles et ceux qui ont préparé le verre de l'amitié,
- aux organisateurs et participants au concours de tir populaire le 10 mai,
- aux organisateurs et aux participants à la « journée citoyenne » du 23 mai, qui a comptabilisé de nombreuses heures de bénévolat en amont et en aval de cette journée, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- aux organisateurs et aux généreux donateurs du don du sang du 28 mai,
- à tous les bénévoles, de près ou de loin, qui ont contribué au bon déroulement des activités de printemps « 4 pour 1 »,
- à tous les animateurs bénévoles qui ont assuré des activités durant le temps post-scolaire de l'année scolaire 2014/2015, activités organisées par la commune en relation avec les PEP Alsace,
- aux quêteurs et aux généreux donateurs de la collecte contre le cancer

Puis, il fait part des lettres et cartes de remerciements émanant de :

- l'Ecole Alsacienne de chiens-guides d'aveugles, l'Association des Paralysés de France, la Prévention Routière et l'Apalib pour la subvention communale 2015,
- M. et Mme Pierre Zeyer pour l'attention à l'occasion de leurs noces d'or
- M. et Mme Lucien Brucker pour l'attention à l'occasion de leurs noces de diamant
- Mmes Marie-Louise Liechtlé, Claire Juncker et Renée Fugler pour la carte à l'occasion de leur anniversaire

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner Mme Catherine Emberger en tant que secrétaire de séance, assistée de Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (dont deux procurations), la nomination de Mme Catherine Emberger, Conseillère Municipale et Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 18/03/2015 et 20/04/2015 :

Les Procès-Verbaux des séances des 18/03/2015 et 20/04/2015 sont approuvés à l'unanimité, dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner).

2° / POINT : ACQUISITION DE 3 VOLETS ROULANTS POUR LE LOGEMENT COMMUNAL N° 1 :

L'acquisition de 3 volets roulants pour le logement N° 1 (façade nord-ouest) est prévue au budget primitif 2015 – M 14.

Un devis est en notre possession et émane de :

- Iso2000-fermetures de Burnhaupt-le-Bas pour un montant de 1.375 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner) :

- décide l'acquisition de 3 volets roulants pour le logement communal N° 1,
- retient et approuve le devis de Iso2000-fermetures de Burnhaupt-le-Bas pour un montant de 1.375,00 € TTC,
- les crédits sont prévus au budget primitif 2015, article 21318.

3° / POINT : AFFAIRE RELATIVE AU PERSONNEL : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE :

VU la loi N° 83.634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi N° 84.53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 7 et 34 ;

ATTENDU QUE le poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet n'est plus occupé et qu'il n'y a plus de raison d'être inscrit au plan des effectifs ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin enregistré sous le N° S2015.21 en date du 29/04/2015 ;

le Conseil Municipal est invité à :

- supprimer le poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/07/2015.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner).

4° / POINT : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Par courrier en date du 16/06/2015, l'Association de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach » sollicite une subvention exceptionnelle de 2.000 € dans le cadre du 35^{me} anniversaire du jumelage.

Par ailleurs, dans ce même cadre « anniversaire », la commune de Wuenheim offrira un cadeau à la commune de Grävenwiesbach et prendra à charge le vin d'honneur, la décoration, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner) :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2.000 € à l'Association de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach »,
- la subvention sera payée sur le chapitre 022 (dépenses imprévues) du budget primitif 2015,
- donne son accord pour la prise en charge du cadeau, du vin d'honneur, de la décoration, etc...
- les crédits prévus à l'article 6232 du budget primitif 2015 sont suffisants.

5° / POINT : ACQUISITION D'UNE NOUVELLE CHAUDIERE POUR LE PÔLE COMMUNAL :

La chaudière « gaz » du pôle communal présente des signes de faiblesse ayant nécessité de nombreux dépannages durant l'hiver dernier. Il convient de la remplacer.

Deux offres sont parvenues en mairie et émanent de :

- Ets Hug de Cernay : 4.280,98 € HT (chaudière murale gaz condensation Vaillant)
- Chauffage Gauthier d'Ungersheim : 3.250,00 € HT (chaudière murale gaz basse température Vaillant)
4.083,33 € HT (chaudière murale gaz condensation Vaillant)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner) :

- décide le remplacement de la chaudière « gaz » du pôle communal,
- retient et approuve le devis de Chauffage Gauthier d'Ungersheim pour un montant de 3.250,00 € HT,
- la dépense sera payée sur le chapitre 020 (dépenses imprévues) du budget primitif 2015.

6° / POINT : RELEVEMENT DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

La Taxe d'Aménagement a été instaurée à compter du 1^{er} mars 2012, en lieu et place de la Taxe Locale d'Équipement. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 09/09/2011, a institué le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal.

Vu la baisse drastique des dotations de l'État et des charges de fonctionnement nouvelles (redevance ordures ménagères, activités post-scolaires, mises aux normes « accessibilité », instruction des autorisations d'urbanisme par le SCOT ...), il est proposé au Conseil Municipal de relever le taux de 3 à 5 %, ceci sur l'ensemble du territoire communal et à compter du 01/01/2016.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner).

7° / POINT : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige la commune à compter du 1^{er} janvier 2015 à mettre tous ses bâtiments et installations publiques accessibles à tous les handicaps.

Les pouvoirs publics ont pris conscience de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015. Une ordonnance du 25 septembre 2014 impose de s'engager avant le 31 décembre 2015 dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Cet agenda devra être déposé avant le 27 septembre 2015.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de s'engager dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner) :

- décide de s'engager dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée ;
- charge M. le Maire du suivi de ce dossier et l'autorise à signer tout document lié à cette démarche.

8° / POINT : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : CONVENTION AVEC LES PEP ALSACE :

Dans le cadre de la mise en place d'activités « post-scolaires » liées à la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015, un partenariat avec les PEP Alsace a été mis en place. Le partenariat portait sur un accompagnement et la mise en place d'activités post-scolaires à raison d'une heure d'activité de 15h15 à 16h15 (Jungholtz) et de 15h25 à 16h25 (Wuenheim) et ce 3 jours par semaine soit le lundi, mardi et jeudi de toute l'année scolaire 2014/2015.

Pour la prochaine rentrée scolaire 2015/2016, il y a lieu de signer une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer la convention de partenariat transmise en annexe 1 et à l'autoriser à entreprendre toute démarche utile à l'aboutissement de ce dossier.

Suite à l'instauration d'un tarif à l'attention des parents pour la rentrée scolaire 2015/2016, il y a lieu également de fixer les tarifs par délibération du Conseil Municipal et d'autoriser le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner) :

- autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec les PEP Alsace pour l'année scolaire 2015/2016 et l'autorise à entreprendre toute démarche utile à l'aboutissement de ce dossier.
- fixe les tarifs suivants pour les activités post-scolaires (année scolaire 2015/2016) :
 - * 30 € le trimestre pour 3 activités par semaine
 - * 20 € le trimestre pour 2 activités par semaine
 - * 10 € le trimestre pour 1 activité par semaine

 - * demi-tarif applicable pour le 2^{ème}, 3^{ème} enfant....

 - * Activités gratuites pour les enfants dont le parent ou grand-parent est bénévole
- autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

9° / POINT : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER :

A/ POSSIBILITÉ D'UN NOUVEL ACCORD LOCAL RELATIF À LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA CCRG :

La loi 2015-964 du 9 mars 2015 donne la possibilité aux communes membres de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) de déterminer une nouvelle répartition des sièges du Conseil de Communauté sur la base d'un accord local (article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral du 24 septembre 2013, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin avait acté la répartition des sièges du Conseil de Communauté sur la base d'un « accord local » dérogeant en cela à la méthode dite « réglementaire ». Une décision du Conseil Constitutionnel, en date du 24 juin 2014, est venue invalider la méthode de répartition selon un accord local impactant en cela les contentieux en cours et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale dont une commune membre a vu son conseil municipal partiellement ou intégralement renouvelé. Cette jurisprudence s'est imposée à la CCRG dans la mesure où le Juge administratif a annulé les opérations électorales du 23 mars 2014 pour la commune de Linthal. Par un arrêté du 29 juillet 2014, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin décidait de la nouvelle répartition des sièges du Conseil de Communauté sur la base de la méthode dite « réglementaire ».

Un nouvel accord local nécessite un vote favorable de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres. Les communes disposent d'un délai maximum de six mois à compter de la promulgation de la loi (soit avant le 9 septembre 2015), pour se prononcer, le cas échéant, sur un accord local.

L'accord local doit toutefois respecter un certain nombre de règles synthétisées dans l'annexe 2. Des simulations ont été effectuées sur la base de ces impératifs (*cf tableau en annexe 3*). Deux hypothèses sont valides en l'espèce :

- l'hypothèse 1 prévoyant un nombre total de 41 sièges
- l'hypothèse 2 prévoyant un nombre total de 51 sièges.

Le Conseil de Communauté de la CCRG, par une délibération en date du 28 mai 2015, s'est prononcé en faveur de « l'hypothèse 2 » à 51 sièges. Cette délibération n'a toutefois qu'une valeur indicative, seuls les conseils municipaux des communes membres sont habilités à décider, le cas échéant, d'une nouvelle répartition des sièges.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire le choix entre :

- le maintien de la répartition actuelle des sièges du Conseil de Communauté de la CCRG
- la détermination d'un nouvel accord local sur la base de l'une des hypothèses précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner) :

décide la détermination d'un nouvel accord local sur la base de l'hypothèse 2 (nombre total de 51 sièges).

B/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER :

Les statuts de la CCRG ont été modifiés pour la dernière fois le 17 décembre 2012 suite à l'adhésion de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden. Depuis lors s'est fait jour la nécessité, considérant notamment l'évolution de la réglementation en vigueur ainsi que les modalités pratiques d'exercice des compétences, d'actualiser ces derniers. Une nouvelle version des statuts est jointe en annexe 4, les modifications proposées y figurent en couleur rouge.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts de la CCRG tels qu'ils figurent en annexe 4 et de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences qui y sont mentionnées.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner).

10° / POINT : PLAN LOCAL D'URBANISME : JUGEMENT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANCY :

Par jugement du Tribunal Administratif en date du 10/07/2014, la délibération en date du 25/09/2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et la décision portant rejet du recours administratif intenté le 13 décembre 2012 contre cette délibération par M. et Mme Zusatz sont annulées. Le tribunal n'a pas suivi l'avis de son rapporteur public selon qui l'absence, dans le dossier de consultation, des avis des personnes publiques associées, n'avait pas privé les administrés d'une garantie essentielle et qu'elle n'avait pas eu d'influence déterminante sur l'approbation du P.L.U. Il a en revanche écarté tous les autres arguments adverses, l'annulation étant prononcée pour ce seul vice de forme.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 29/07/2014, a décidé d'interjeter appel de ce jugement auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

Cette dernière vient d'émettre son arrêt décidant en son article 1^{er} que « *la requête de la commune de Wuenheim est rejetée* » et dans son article 2 que « *la commune de Wuenheim versera une somme de 1.500 € à M. et Mme Zusatz au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative* ».

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la suite à donner à cette affaire (poursuite en cassation ou non).

Où la lecture du jugement, la réponse de l'avocat de la commune, les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner) :

- décide de ne pas se pourvoir en cassation.

11° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Commission Communale Consultative de la Chasse du 09/04/2015** : Rien à signaler de particulier, cette réunion étant la première après le renouvellement des baux de chasse pour la période 2015-2024.

- **"Toutes Commissions" du 16/04/2015** : M. le Trésorier a présenté l'analyse financière prospective pour la période 2015-2020. Elle confirme que la précédente prospective effectuée en 2009, qui prévoyait d'importants investissements, s'est réalisée. La nouvelle prospective montre également que malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement entre 2009 et 2014, de nouvelles obligations et nouvelles normes, ainsi que la baisse des dotations de l'Etat, vont encore accentuer la réduction de la capacité d'autofinancement de la commune, c'est-à-dire sa capacité à investir. Une plus grande sélectivité en matière d'investissements et une limitation des frais de fonctionnement s'imposeront.

- **"Toutes Commissions" mensuelle du 20/04/2015** : cette réunion a permis d'aborder un certain nombre de questions d'actualité.

- **Commission "Vignoble-Forêt-Urbanisme" du 06/05/2015** : il s'agissait principalement d'une sortie sur le terrain (Viehweg).

- **Commission " Ecoles-Jeunesse-Aide Sociale-Manifestations-Relations Associations et Habitants " du 11/05/2015** : il a été discuté de l'éventualité de l'ouverture d'une troisième classe maternelle à l'école de Wuenheim, au regard des effectifs prévisionnels du RPI, avec les conséquences qui en découlent (aménagement de la salle de classe, mobilier, personnel ...), les activités post-scolaires pour la prochaine rentrée scolaire 2015/2016 et le jardin du Presbytère.

- **"Toutes Commissions" mensuelle du 18/05/2015** : cette réunion a permis d'aborder un certain nombre de questions d'actualité.

- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 04/06/2015** : l'objet principal de cette réunion a été de faire le bilan de la journée citoyenne du 23/05/2015 qui a vu les réalisations suivantes :

- * pose de « nids d'abeille » dans le Kaltackerweg,
- * réaménagement du terrain de pétanque au terrain d'activités,
- * la fin des travaux de restauration de la chapelle « Muttergottesplan »,
- * la peinture de l'intérieur du pôle communal,
- * la poursuite de la réfection du mur du cimetière,
- * la confection d'une table de pique-nique,
- * le fleurissement du village et la confection d'un hôtel à insectes.

- **"Toutes Commissions" du 17/06/2015** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 26/06/2015.

12° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Comité syndical du Syndicat Mixte des cours d'eau de la Région de Sultz-Rouffach du 30/01/2015** : M. l'Adjoint Horny fait un rapide compte-rendu de cette réunion qui a fait le point, entre autres, sur les opérations réalisées en 2014, les opérations programmées restant à réaliser et la proposition de programme 2015. Pour Wuenheim, sont prévus une protection de berge au niveau du camping et le confortement d'un seuil en rampe en amont de la cave vinicole.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 26/02/2015** : ont été abordés le service Comptabilité, l'avant-projet définitif de l'extension et réaménagement d'un bâtiment en ressourcerie, le rapport relatif aux mutualisations de services entre la CCRG et ses communes membres, le service assainissement, les affaires économiques, la convention avec l'IEAC, les fonds de concours, le Gerplan – programme 2015 révisé et les affaires relatives au personnel.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 26/03/2015** : ont été examinés la modification du règlement intérieur du Conseil de Communauté, le service comptabilité, l'attribution de l'accord-cadre portant sur la fourniture de gaz, les affaires économiques, le service environnement, la motion « SPA » et la modification des statuts du Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 28/05/2015** : ont été abordés la répartition des sièges du Conseil de Communauté, la modification des statuts de

la CCRG, le service environnement, la gestion de l'entreprise FloRIOM SPL, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon, le rapport du Président sur le fonctionnement des services – exercice 2014, la convention de servitude avec ERDF, la désignation de délégués au Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, les travaux d'assainissement et de voirie à Jungholtz, l'aire de loisirs, les Fonds de Concours, les tarifs du camping « le Florival » et les affaires relatives au personnel.

- **Réunion de concertation sur les projets liés au Hartmannswillerkopf du 28/05/2015 :** l'objet de la réunion était de prendre connaissance des cartographies précises des projets de Réserve Naturelle Régionale du Hartmannswillerkopf et de l'Historial du Hartmannswillerkopf et d'évaluer les incompatibilités éventuelles des deux projets sur les zones de recoupement de périmètres.

- **SCOT «Rhin-Vignoble-Grand'Ballon» du 11/06/2015 :** l'objet de cette réunion était d'examiner et de se prononcer sur les projets suivants : le village de marques autour de l'échangeur de Niederentzen, la surface commerciale alimentaire de 1.500 m², la station-service avec parking poids-lourds et l'implantation d'un parc de loisirs en accompagnement de l'Anneau du Rhin.

13° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 2 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mme Fugler et M. Burner), donne quitus au Maire pour ses délégations.

14° / POINT : DIVERS :

* bilan d'activité de la brigade verte du 1/02 au 31/05/2015 : 52 passages et/ou interventions sur le ban communal

* quête contre le cancer : la collecte a rapporté 5.570 € en 2015 (5.930 € en 2014)

* Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2015 (Etat) :

D.G.F.	2015	2014
Dotation forfaitaire	62.588 € (- 10.395 € / 2014)	72.983 €
Dotation nationale de péréquation	3.956 € (-4.048 € / 2014)	8.004 €
Dotation particulière élu local	2.812 € (+ 13 € / 2014)	2.799 €
Dotation de solidarité rurale	7.798 € (+ 302 € / 2014)	7.496 €

soit une baisse totale de 14.128 € en 2015 par rapport à 2014.

M. le Maire précise que la baisse des dotations de l'Etat va se poursuivre en 2016 et en 2017.

* Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : appel à projets « soutien aux initiatives citoyennes » : «boîte à livres » (porteurs du projet : Mme Annick Scherrer et familles Cali, Rudolf et Retsch en partenariat avec l'Association « les petits écureuils ») : projet retenu par le Parc.

M. le Maire remercie les différents acteurs de ce projet dont la convention vient d'être signée.

M. le Maire souhaite de très bonnes vacances à l'ensemble des conseillers et clôt la séance à 21h20.